



0000370905

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le mercredi 22 mars à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 16 mars 2023
Nombre de présents	30	
Nombre de pouvoirs	5	Date de publication : 28 mars 2023
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Pascal DAGES, Mme Martine LABARCHEDE, M. Vincent MORA, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE.

POUVOIRS :

M. Pascal DAGES donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE,
Mme Martine LABARCHEDE donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
M. Vincent MORA donne pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,
M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Audrey LALOTTE donne pouvoir à M. Julien RELAUX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : RÉSULTATS 2022 - AFFECTATION PROVISOIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

VU les instructions budgétaires et comptables M14, M4, M49,

VU les budgets primitifs 2023 qui reprennent les résultats provisoires de l'exercice 2022, les résultats définitifs devant être réajustés si nécessaire par une décision modificative.

CONSIDÉRANT qu'il convient pour le conseil municipal, conformément aux dispositions des instructions comptables, d'arrêter les comptes des différents budgets et de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

CONSIDÉRANT que ce résultat n'est pas libre d'emploi car il doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

CONSIDÉRANT que l'affectation des résultats provisoires figure sur le tableau annexé à la présente délibération présentant les résultats de l'exercice, les besoins de financement et les propositions d'affectation pour tous les budgets de la collectivité.

SUR PROPOSITION DE Mme HENault Marylène, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE l'affectation des résultats provisoires 2022 pour les différents budgets de la ville conformément au tableau joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

1° 2° 3° 4° 5° 6° 7° 8°

ANNEXE A LA DELIBERATION RESULTATS 2022- AFFECTATION PROVISoire : CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2023

RESULTATS PAR BUDGET

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			AFFECTATION	
BUDGET	Résultat exercice 2022 (solde)	Résultat antérieur non affecté (002)	Cumul des résultats à affecter	Solde exécution au 001 à affecter	Solde restes à réaliser	Besoin (si -) ou excédent (si +) de financement	Fonds propres Recettes invest. Compte 1068	Report section fonctionnement au 002
BUDGET PRINCIPAL	2 873 814,44	2 629 908,93	5 503 723,37	-945 374,14	24 185,07	-921 189,07	921 189,07	4 582 534,30
EAU THERMALE	-181 552,22	898 280,91	716 728,69	1 280 245,23	-69 124,30	1 211 120,93	0,00	716 728,69
BOUES THERMALES	-207 790,82	707 327,37	499 536,55	439 398,07	-43 500,00	395 898,07	0,00	499 536,55
BUDGET DES FETES	-4 269,68	4 270,29	0,61	6 549,71	-	6 549,71	0,00	0,61
PARCS DE STATIONNEMENT	-83 407,51	284 664,33	201 256,82	-96 890,68	-	-96 890,68	96 890,68	104 366,14
ACTIVITES ASSUJETTIES TVA	330 918,28	0,00	330 918,28	-474 834,94	-	-474 834,94	330 918,28	0,00